

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Et le cultivateur canadien reste les mains vides.

**L'hon. M. Pepin:** C'est ce que nous cherchons à éviter.

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Puis-je poser au ministre une question supplémentaire relative à sa déclaration. Il a affirmé que la Commission canadienne du blé devait être en mesure de soutenir la concurrence. Cette Commission veut-elle réduire ses prix au-dessous du minimum stipulé dans l'Arrangement international sur les céréales, avant la réunion de la semaine prochaine ou, de concert avec le ministre, laisse-t-elle simplement prévoir qu'elle le fera si aucun accord n'intervient à cette réunion des pays exportateurs?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, la déclaration me paraissait extrêmement claire. La Commission du blé demeurera dans une position concurrentielle. Donc, si un concurrent réduit les prix, nous devrons, à regret, faire de même. Nous le déplorons, mais, tout bien considéré, cette décision nous paraît juste pour le moment.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** J'ai une autre question complémentaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois rappeler à nouveau aux députés que nous passons trop de temps sur cette question. Ils ne devraient peut-être pas poser trop de questions complémentaires.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Cette question revêt une importance vitale pour l'ensemble de l'économie canadienne en particulier celle de l'Ouest. Je veux élucider un point. Dans le cas de concurrents qui ne respectent pas l'Accord international sur les grains, la Commission du blé a-t-elle l'intention d'abaisser les prix ou le ministre les prévient-il simplement que c'est ce que nous ferons si, à la réunion de la semaine prochaine, on ne parvient pas à convaincre tous les exportateurs de respecter à nouveau les termes de l'Accord?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, la Commission du blé suspendra s'il le faut l'application de l'annexe de l'Accord—non l'Accord lui-même s'il demeure valable—pour permettre le jeu de la concurrence.

**M. A. B. Douglas (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement ou le ministre de l'Industrie et du Commerce envisagerait-il de remettre en vigueur les prix minimums pour le blé qui étaient courants il y a quelques mois?

**M. Woolliams:** C'était au moment où des élections avaient lieu en Saskatchewan.

**L'hon. M. Pepin:** Que je sache il existe un prix minimum pour le blé qui est le prix initial versé aux cultivateurs de l'Ouest.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ce n'est pas un prix minimum.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il quelle protestation son gouvernement a présentée ces derniers mois aux États-Unis et, en pareil cas, serait-il prêt à la déposer à la Chambre? Deuxièmement, remettrait-il en vigueur dorénavant la politique de subventions que Bob Winters avait à la Chambre des communes assurée aux cultivateurs?

**L'hon. M. Pepin:** Lors de la réunion des exportateurs à Canberra nous avons protesté mais toujours en nous efforçant d'obtenir leur collaboration et de prouver qu'à la longue cette façon d'agir n'était pas dans l'intérêt mieux compris des exportateurs ou des importateurs. Quant à la remise en vigueur de l'arrangement temporaire de M. Winters au sujet d'une garantie, le gouvernement est parfaitement conscient, autant d'ailleurs que les membres de l'opposition, des conséquences éventuelles qu'elle aurait pour les producteurs de l'Ouest; nous espérons toujours pouvoir relever le prix et, selon la tournure que prendront les événements, nous agirons en temps opportun.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé dans sa déclaration de situation provisoire. Étant donné les promesses faites aux agriculteurs de l'Ouest au sujet du maintien des prix et la concurrence qui, selon toute apparence, fait baisser les prix, le gouvernement voudrait-il songer immédiatement à l'application d'un régime de dualité de prix pour le grain à l'heure actuelle?

**L'hon. M. Pepin:** Un débat sur un régime de dualité de prix exigerait un peu plus de temps que nous n'en avons actuellement.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, ma question s'apparente à la précédente. J'aimerais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il a présenté des instances à la Commission canadienne du blé au sujet des griefs de l'Ouest canadien, voulant que la Commission du blé applique depuis quelques semaines le contingentement de façon déloyale, désobligeante et mesquine, en engageant des poursuites contre les producteurs qui livrent de 20 à 30 boisseaux en trop.

**L'hon. M. Pepin:** La dernière partie de la question est brutale et incomplète. Des instances de ce genre sont présentées régulièrement à la Commission canadienne du blé par mon ministère. Je me renseignerai davantage.